

DESCRIPTION DU CONTENU ET INSTRUCTIONS

Vous avez reçu cet envoi car les registres indiquent que vous avez acheté des titres de Royal Dutch Petroleum Company et/ou de The « Shell » Transport and Trading Company, p.l.c. (dénommées conjointement « Shell »). Les éléments contenus dans cet envoi concernent les deux règlements qui ont été convenus en vertu desquels vous pouvez avoir droit à une compensation financière. Un résumé des informations contenues dans cet envoi et des instructions que vous devrez suivre pour recevoir la compensation figure ci-dessous.

Règlement de l'action collective

Concernant le règlement de l'action collective, le présent envoi contient une notice décrivant les conditions du règlement obtenu dans une action collective, y compris :

- les acheteurs de titres qui sont éligibles pour recevoir une compensation dans le cadre du règlement ;
- la méthode pour demander une compensation ;
- les conséquences légales de la participation au règlement ; et
- vos droits dans le cadre du règlement, y compris le droit d'en demander l'exclusion, le droit de contester les conditions du règlement et le droit d'être entendu à l'audience au cours de laquelle la justesse et l'adéquation du règlement seront étudiées.

Règlement de la SEC

Concernant le règlement de la SEC, le présent envoi contient une notice décrivant le règlement auquel Shell est parvenu avec la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis. Conformément à une ordonnance du tribunal, la SEC distribue les sommes payées par Shell dans le cadre de ce règlement avec la SEC auprès de ses acheteurs de titres éligibles. La notice décrit entre autres :

- les personnes éligibles pour obtenir une compensation et
- la méthode pour demander une compensation.

Instructions générales

Si vous voulez participer à un ou aux deux règlements, vous devez remplir le formulaire de réclamation contenu dans le présent envoi et l'envoyer, dûment rempli, au plus tard le 18 novembre 2008. Si vous voulez participer aux deux règlements, vous ne devez soumettre qu'un seul exemplaire du formulaire de réclamation à l'adresse indiquée et remplir le certificat et la renonciation de chaque règlement comme précisé dans le formulaire de réclamation.

Si vous souhaitez vous exclure du règlement de l'action collective, vous devez suivre les instructions contenues dans la notice de ce règlement. Même si vous vous excluez du règlement de l'action collective, vous pouvez envoyer le formulaire de réclamation et recevoir la compensation financière dans le cadre du règlement de la SEC du moment que vous remplissez le formulaire de réclamation et le certificat pour le règlement de la SEC. Le fait de recevoir une compensation dans le cadre du règlement de la SEC n'implique pas que vous renonciez à vos éventuelles demandes vis-à-vis de Shell.

Si vous avez la moindre question sur l'un ou l'autre des règlements,

- vous pouvez téléphoner au 0800-911-131 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 l'heure standard de l'Est (de l'Amérique du Nord)),
- envoyer un courriel à info@ShellSECSettlement.com ou info@ShellClassActionSettlement.com ou
- vous rendre sur le site www.ShellSECSettlement.com ou www.ShellClassActionSettlement.com